

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

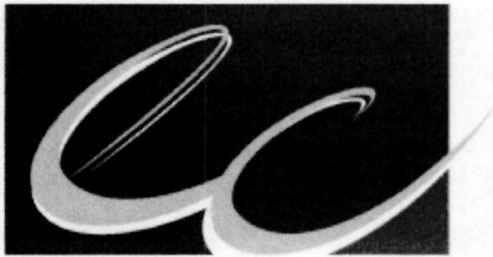
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 07862
Numéro SIREN : 879 804 409
Nom ou dénomination : 2 C

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2022 sous le numéro de dépôt 4195



DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 11 FEV. 2022

SAS 2 C

45 Rue DE VILLENEUVE
SILIC

94150 RUNGIS

4195

COMPTES ANNUELS

Exercice du 12/12/2019 au 31/12/2020

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2 C**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

37 188

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SAS 2 C		45 Rue DE VILLENEUVE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise SILIC		94150 RUNGIS			
SIRET		8 7 9 8 0 4 4 0 9 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent * <input type="text"/>	
				Exercice N clos le 31122020	
				Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres* }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 154	15 337
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	1 154	15 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062	4 785	4 785
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070	52 524	52 524
		072	074	104 776	104 776
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	28 019	28 019
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	190 104	190 104
	Total général (I + II)	110	112	206 595	205 440
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		32 425	
	Provisions réglementées	140			
Total I	142		42 425		
Provisions pour risques et charges	154				
Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		500	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 140 000)	172		162 516	
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		163 016		
Total général (I + II + III)	180		205 440		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 491
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2 C		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 2		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	446 873			
	Production vendue	biens	services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
					217	218	184 632			
						222				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					224				
	Production immobilisée *					226				
Subventions d'exploitation reçues					230					
Autres produits					232	631 505				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	389 169			
	Variation de stock (marchandises) *					236	(4 785)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	621			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	156 131			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	478			
	Rémunérations du personnel *					250	40 567			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)					252	10 022			
	Dotations aux amortissements *					254	1 154			
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)										
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					270	38 147			
	Produits exceptionnels (IV)					280				
	Charges financières (V)					290				
	Charges exceptionnelles	}	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		294			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		300			
	Impôts sur les bénéfices *						306	5 722		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										
Régime fiscal	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					312	32 425	314		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					316				
	Provisions non déductibles*					318				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					322				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	}		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
						Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						324	5 722		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers*	}	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					352	38 147	354		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					356			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2020**

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2020

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462	16 491	464	466	16 491	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
Immobilisations financières		480		482		484	486		
TOTAL		490		492	16 491	494	496	16 491	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516		
	Constructions	520		522		524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546		
	Matériel de transport	550		552	1 154	554	556	1 154	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566		
TOTAL		570		572	1 154	574	576	1 154	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2020

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2 C				Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
			Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis					
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	46 290	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	50 841	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2020

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SAS 2 C				
Exercice ouvert le : 12122019 et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 13				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		n°1: 100%	n°2: 100, %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	108	446 873	446 873	
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108	184 632	184 632	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	631 505	631 505	631 505
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	4 785	4 785	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	4 785	4 785	4 785
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	389 169	389 169	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121	621	621	
Autres achats	121	153 343	153 343	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 788	2 788	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-valeur de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	545 922	545 922	545 922
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	137	90 368	90 368
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		90 368	

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 C		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 12122019		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 13	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	631 505	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	631 505
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	4 785	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	4 785
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	543 134	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	2 788	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	545 922
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	90 368
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	90 368	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	582 927	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31|11|22|02|02

N° SIRET 87980440900014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2 C

ADRESSE (voie) 45 Rue DE VILLENEUVE SILIC

CODE POSTAL 94150 VILLE RUNGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RECUPERO Prénom(s) Carmelo
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance : Date 12031979 N° département 99 Commune MESSINA Pays ITALIE
 Adresse : N° 8 Voie rue des Œilletts
 Code postal 94320 Commune THIAIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ARNONE Prénom(s) Carmelo
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance : Date 21061968 N° département 94 Commune CHOISY LE ROI Pays FRANCE
 Adresse : N° 13 Voie rue du Petit Prince
 Code postal 94320 Commune THIAIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|0]

N° SIRET [8|7|9|8|0|4|4|0|9|0|0|0|1|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 2 C]

ADRESSE (voie) [45 Rue DE VILLENEUVE] [SILIC]

CODE POSTAL [94150] VILLE [RUNGIS]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE [905]

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2 C
Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
(Exercice 2020)

Chers Associés,

Notre convocation en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pour objet l'examen des comptes de l'exercice écoulé, arrêté au 31 Décembre 2020, ainsi que la décision d'affectation des résultats dudit exercice.

Nous aimerions d'abord prendre acte de la parfaite régularité de la présente assemblée, tant sous le rapport du mode de convocation que sous celui du nombre de voix devant délibérer nettement supérieur au quorum légal.

L'exercice écoulé aura permis de constater :

- Un résultat bénéficiaire de **32 425 EUROS**.

Voici les chiffres les plus significatifs de notre rapport de gestion

CHIFFRE D'AFFAIRES : 631 505 EUROS.

VARIATION :

CHARGES DE L'EXERCICE :

■ Achats de marchandises.....	389 169	EUROS
■ Variation de stock.....	-4 785	EUROS
■ Charges externes	156 131	EUROS
■ Impôts et taxes	478	EUROS
■ Rémunération personnel...	40 567	EUROS
■ Charges sociales.....	10 022	EUROS
■ Amortissements.....	1 154	EUROS
■ Autres charges.....	0	EUROS
■ Charges exceptionnelles	0	EUROS

RESULTAT NET DE L'EXERCICE : 32 425 EUROS

CAPITAUX PROPRES : 42 425 EUROS

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu de nos résultats, nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de **32 425 EUROS** de la manière suivante :

- Report à nouveau : 31 425 EUROS
- Réserves : 1 000 EUROS

Nous pensons avoir ainsi parachevé votre information, ce qui va nous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause sur l'approbation des comptes, l'affectation des résultats et le quitus à accorder éventuellement à la gérance.

Nous allons maintenant vous donner lecture de notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 qui ne signale rien de particulier.

Nous nous tenons cependant à votre disposition, pour vous fournir tout renseignement qu'il vous plairait de nous demander.

Etabli à RUNGIS, le 11 juin 2021

Le PRESIDENT



2 C
Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
(Exercice 2020)

(Article 50 de la loi 66/537 du 24 Juillet 1966)

Mesdames, Messieurs et Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 Juillet 1966.

Nous vous signalons qu'aucune convention visée par ledit article n'a été conclue entre notre société et l'un de ses membres.

Fait à RUNGIS, le 11 juin 2021

Le Président



2 C
Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

ARRETE AU 31/12/2020

PROPOSITION DE RESOLUTION PRESENTEE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE

Compte tenu des résultats de l'exercice écoulé, l'assemblée décide d'affecter de la manière suivante le résultat bénéficiaire de l'exercice :

- Report à nouveau :	31 425 EUROS
- Réserves :	1 000 EUROS

Fait à RUNGIS, le 11 juin 2021

Le Président



2 C
Au capital de 10 000 euros
Siège social : SILIC, 45 rue de Villeneuve
94150, RUNGIS
SIREN : 879804409, Greffe de Créteil

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze juin à 16 Heures.

Les associés de la Société 2 C, société par actions simplifiée au capital de 10 000 EUROS, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation régulièrement faite par le PRESIDENT.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RECUPERO Carmelo.
Le Président constate que :

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur RECUPERO Carmelo,
Propriétaire de 500 actions

Monsieur ARNONE Carmelo,
Propriétaire de 500 actions

Ainsi, les associés présents ou représentés possèdent 1000 parts sociales soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée, étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les convocations
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020
- le compte de résultat, le bilan et l'inventaire au 31 Décembre 2020.

Puis, Monsieur Le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020.

- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats de cet exercice, quitus à la gérance
- Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2020, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de **32 425 EUROS** de la manière suivante :

- Report à nouveau : 31 425 EUROS
- Réserves : 1 000 EUROS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les associés après avoir entendu le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 déclarent approuver ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

M. RECUPERO Carmelo



M. ARNONE Carmelo

